

## DEMANDE D'AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE LORS DE L'ENTRÉE EN CLASSE DE 6ème

Afin de permettre le versement de l'aide à la rentrée scolaire, merci de remplir le cadre réservé aux parents et de retourner le présent formulaire à la Mairie de Colmar - Service de l'Enseignement primaire, 1 place de la Mairie BP 50528, 68021 COLMAR Cedex

**Pour obtenir l'aide, votre enfant doit être présent le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée des classes. Le chef d'établissement nous transmettra la liste des élèves présents le jour de la rentrée scolaire.**

### Pièces à joindre :

- un Relevé d'Identité Bancaire
- une copie d'un justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois** (avis d'imposition, facture vialis...)
- un certificat de scolarité (**uniquement pour les élèves colmariens scolarisés hors de Colmar**)

### CADRE RÉSERVÉ AUX PARENTS

Mme, M. ....  
agissant en qualité de – mère -- père - tuteur (rayer la mention inutile)

domicilié(e) .....

Tél. : .....

Mail : .....

**NOM et Prénom de L'ÉLÈVE** .....

domicilié(e) .....

né(e) le ..... Garçon  Fille  (cochez la case correspondante)

Établissement scolaire .....

Le .....

Signature des parents ou du tuteur

**Précision importante : Cette demande est à retourner avant le 20 octobre 2023**

**Le versement sera effectué en février 2024.**

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

#### Pièces jointes au dossier :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> RIB                      | <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité (scolarisé hors Colmar)       |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile | <input type="checkbox"/> Présence de l'élève le 1 <sup>er</sup> jour de classe |

Date de traitement : ..... Dossier saisi par : .....

Observations : .....

.....

.....

**Protection des données personnelles :**

Les informations collectées dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Ville de Colmar aux fins de gérer les demandes d'aide.

Les destinataires des données sont la Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Colmar et, dans certains cas, le Trésor Public. Les données nécessaires à l'accomplissement de l'objectif poursuivi sont archivées pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans dans le cadre gestion de la comptabilité.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement et d'un droit à opposition pour motifs légitimes. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et exercer vos droits, consultez notre Politique de protection des données sur le site internet [www.colmar.fr](http://www.colmar.fr)